

A toutes les institutions
d'enseignement
First Aid

Berne, le 19 janvier 2021

COVID-19 ; Mise en œuvre des cours et durée de validité des certificats, à partir du 15 janvier 2021

Selon le dernier règlement COVID-19 (Ordonnance COVID-19 situation particulière du 13.01.2021 Art. 6d), l'enseignement en présentiel est possible à titre exceptionnel, dans le respect des concepts de protection, entre autres dans les cas suivants

"L'enseignement en présentiel est donc également possible dans le cas de cours de formation continue qui sont complétés par des certificats sectoriels reconnus (qualifications non formelles, interentreprises, qui sont soutenues par une organisation sectorielle, souvent une organisation du monde du travail ; par exemple " infirmier(e) auxiliaire " de la Croix-Rouge suisse) ou d'autres diplômes et certificats qui sont importants pour la société (cours d'aide d'urgence ou de sauvetage, etc.), ou qui sont requis dans le cadre d'un cours de formation continue ou de perfectionnement correspondant, par exemple la formation de pompier. La condition préalable à l'admissibilité de l'enseignement en présentiel est, là encore, que la présence physique soit obligatoire (par exemple dans le domaine des professions infirmières ou médicales) ou qu'une combinaison judicieuse d'enseignement à distance et en présentiel soit indispensable pour maintenir les opérations d'enseignement et assurer la qualité de la formation".

En raison de l'évolution des dernières semaines/mois et de l'obligation du télétravail, il devient de plus en plus difficile de dispenser des cours.

C'est pourquoi l'IAS a décidé ce qui suit :

Tous les certificats de premiers secours qui expirent ou ont expiré entre le 1er mars 2020 et le 30 juin 2021 inclus seront prolongés de 16 mois. Cela s'applique à tous les niveaux de premiers secours, ainsi qu'à tous les responsables de cours.

La partie théorique du cours pour tous les niveaux peut être effectuée par le biais de l'apprentissage en ligne jusqu'au 30 juin 2021 inclus.

À partir du 1er juillet 2021, les règlements actuels seront à nouveau appliqués.

Nous tenons à souligner que nous continuons à accueillir favorablement l'offre de cours de premiers secours pour le bien de la société. Un système de premiers secours opérationnel est essentiel, surtout dans la situation actuelle.

Respectez vos concepts de protection et suivez les mesures actuelles de la Confédération et des cantons.

Veillez également prendre note des recommandations et des informations fournies par les médecins cantonaux, la SRC /ERC et la FSEA.

Les organismes éducatifs sont les personnes de contact pour les utilisateurs finaux.

Meilleures salutations

**Interassociation de Sauvetage IVR-
IAS**